son curé, supérieur et doyen d'âge. De plus, les liens de camaraderie qui l'unissent aux vicaires voisins n'aboutissent pas automatiquement à la véritable amitié, qui suppose une attention personnelle et fraternellement compréhensible, une affection sincère et désintéressés.

Que nous soyons curé, vicaire ou aumônier fédéral, si nous n'écrasons pas notre confrère de l'insupportable supériorité du frère aîné, si nous pensons avec lui ses problèmes, nous l'aiderons à faire, à partir d'eux, les découvertes qui furent nôtres, à vivifier l'enseignement forcément théorique du séminaire, à percevoir que l'Action Catholique est commandée par une vision objective du réel et par la mission même de l'Eglise, à dominer son action et à hiérarchiser méthodiquement ses occupations, de manière à être physiquement et psychologiquement disponible pour pénétrer le monde ouvrier et sa psychologie, pour rechercher, accueillir, écouter, former les militants.

* *

Dans la sainte Eglise, écrit saint Grégoire le Grand, chacun porte l'autre et est porté par lui. Cela n'est-il pas particulièrement vrai pour les membres d'un unique sacerdoce, pour des aumôniers d'Action Catholique ouvrière qui ne peuvent qu'en équipe faire face à une tâche de christianisation collective. Support mutuel des jeunes par les anciens qui mettent leur expérience dans la bourse commune, et des anciens par les jeunes qui y apportent la grâce de leur générosité et souvent de leurs intuitions.

La relève sera assurée le jour où chacun d'entre nous se préocupera de préparer son successeur. L'avenir de l'Action Catholique, dont Pie XI disait que le sort se trouve entre les mains du clergé, dépend en bonne part de la manière dont nous saurons, au plan de l'animation spirituelle, la faire jaillir d'amitiés entre prêtres et entre prêtres et laics. Les grands mouvements, note Barrès, n'ont marqué une époque que dans la mesure où ils ont été des amitiés.

DOCUMENTS ET NOUVELLES

Le dogme de l'Assomption

La Croix, du 17 août, dans son éditorial, annonce que son correspondant à Rome, Mgr Fontenelle, lui fait part d'une grande nouvelle,

d'une grande grâce.

S. S. le Pape Pie XII, après la consultation faite auprès de l'épiscopat du monde entier, et les suppliques des congrégations, associations et œuvres ainsi que des fidèles, a décidé de définir, comme dogme de la foi, l'ASSOMPTION DE LA T. S. VIERGE MARIE.

C'est la veille du 15 août, fête de l'Assomption, que le Saint Père

a fait faire cette annonce.

La proclamation solennelle serait faite le jour de la Toussaint, après le mois du Rosaire, donc au cours de l'Année Sainte, et au 8° anniversaire de la Consécration du monde au Cœur Immaculé de Marie.

La France, qui a eu la fête de l'Assomption comme fête nationale, qui a été consacrée à la Très Sainte Vierge, la France à qui Pie XI